



LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Quand les Canadiens pensent aux activités que leur pays mène à l'étranger, les opérations de maintien de la paix sont les premières qui leur viennent à l'esprit. En effet, le Canada a participé à la grande majorité des missions de cette nature décidées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le gouvernement a déclaré clairement que le maintien de la paix constitue un élément très important de la contribution de notre pays au système multilatéral. Il ne s'agit pas seulement de perpétuer une tradition pour laquelle les Canadiens jouissent dans le monde d'une réputation méritée, mais plutôt de faire une importante contribution à la paix et à la sécurité internationales.

EN QUOI CONSISTE LE MAINTIEN DE LA PAIX?

Les Nations unies ont fait des expériences avec divers types d'observateurs militaires immédiatement après la Deuxième Guerre mondiale et ont déployé des missions plus importantes au Cachemire et en Palestine, à la fin des années 1940. Néanmoins, l'expression « maintien de la paix » n'est entrée dans le langage courant qu'en 1956, date à laquelle M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, a proposé de déployer à Suez les forces internationales sous la direction de l'ONU. Pour cette initiative visionnaire, M. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix en 1957.

Dans son rapport de 1992 au Conseil de sécurité intitulé *Agenda pour la paix*, le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a déclaré que le maintien de la paix :

consiste à établir une présence des Nations unies sur le terrain, ce qui n'a jusqu'à présent été fait qu'avec l'assentiment de toutes les parties concernées, et s'est normalement traduit par un déploiement d'effectifs militaires et/ou de police des Nations unies et, dans bien des cas, de personnel civil. Cette technique élargit les possibilités de prévention des conflits aussi bien que de rétablissement de la paix.

Traditionnellement, les gardiens de la paix étaient placés entre les belligérants pour superviser les cessez-le-feu et, à l'occasion, le retrait des forces. Ces dernières années, cependant, la nature des conflits a changé et la communauté internationale est plus disposée à réagir aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Les opérations de maintien de la paix se sont donc adaptées aux circonstances. Les ressources qui leur sont allouées sont maintenant utilisées dans différentes situations, allant de la supervision des cessez-le-feu à la fourniture d'aide humanitaire, en passant par la surveillance d'élections et le déminage. Au Cambodge (de 1991 à 1993), les Nations unies ont été chargées de désarmer les factions en guerre, de rapatrier les réfugiés, de faire respecter les droits de la personne, de superviser les ministères importants du gouvernement national et d'organiser des élections provisoires. En Somalie (de 1992 à 1993) et en Bosnie (depuis 1992), les Casques bleus ont été déployés non pour faire respecter un cessez-le-feu, mais plutôt pour assurer la distribution des secours et pour stabiliser la situation.

« Je n'exagère pas l'importance de ce qui a été accompli. Ces opérations seraient vaines dans une querelle entre les grandes puissances ou pour s'opposer à elles. Mais elles ont pu éviter qu'un feu de paille ne se transforme en brasier dévastateur... et elles pourraient y parvenir à nouveau dans l'avenir, dans des circonstances similaires.

Nous avons au moins amorcé le processus à ce moment-là. Si nous ne construisons pas sur cette base quelque chose de plus permanent et de plus solide, une fois de plus nous n'aurons tenu aucun compte des réalités, nous aurons laissé passer des possibilités et trahi notre devoir. »

M. Lester Pearson à la cérémonie de remise du Prix Nobel de la paix, à Oslo, le 11 décembre 1957